

# L'ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS DES PROFESSIONNELS EN 2024

---

ASSURANCES DE BIENS  
ET DE RESPONSABILITÉ

## Synthèse

### Des cotisations en forte hausse, mais une amélioration modérée du rapport S/P...

Les cotisations perçues au titre de l'assurance de dommages aux biens des professionnels (hors agricoles) s'élèvent à 9,4 milliards d'euros en 2024, en hausse de 8,1 % par rapport à 2023. Cette hausse, bien qu'en retrait par rapport à 2023 (+10,9 %) demeure très élevée et très largement supérieure à celle de 5,1 % enregistrée sur l'ensemble des assurances d'entreprises (hors agricoles).

31 % de ce montant (soit 2,9 Md€) correspondent à l'assurance des risques industriels, 26 % (soit 2,4 Md€) à l'assurance multirisques des artisans, commerçants et prestataires de services (MACPS), et les 43 % restants (soit 4,1 Md€) à d'autres catégories de contrats telles que les collectivités locales et territoriales, les immeubles, les risques techniques, les garages et concessions et le risque cyber. Les contrats immeubles et surtout les collectivités locales et territoriales enregistrent en 2024 une très forte hausse de leurs cotisations de respectivement 10 et 25 %.

Malgré la forte hausse des cotisations, le rapport sinistres à primes (S/P) de la branche est en recul de seulement 3 points de pourcentage pour s'établir à 59 % en 2024 (hors catastrophes naturelles). Cette baisse provient principalement du marché des collectivités territoriales (-59 points de pourcentage) et des risques immeubles (-7 points de pourcentage). A contrario, les risques relevant du TRE, les risques techniques et les garages et concessions enregistrent une hausse de 5 à 8 points de leur rapport S/P, en lien avec la forte hausse de la sinistralité constatée (respectivement de 16 % et 17 %).

### ... dynamique qui se retrouve chez les artisans, commerçants et prestataires de services

L'augmentation des primes afférentes aux contrats ACPS demeure élevée et s'établit à +7,8 % en 2024. Cette hausse des cotisations est portée par l'augmentation de la prime moyenne (+4,9 %) et la progression du nombre de contrats souscrits (+2,8 %) dans un contexte de croissance modérée de l'indice FFB (+1,5 % en moyenne annuelle), en particulier sur le premier semestre 2024 (+0,9 % puis +0,7 % aux premier et deuxième trimestre en glissement sur un an).

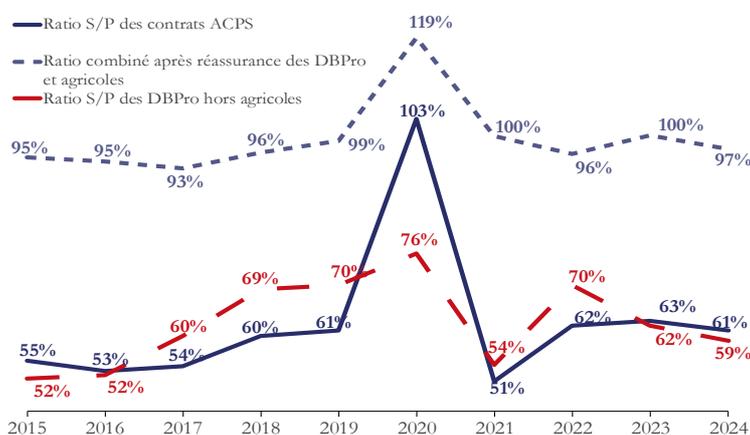
Malgré la dynamique des cotisations, le rapport S/P 2024 s'établit à 61 %. Il recule seulement de 2 points par rapport à 2023 qui avait été impactée par les émeutes urbaines de juin-juillet. Comme en 2023, la hausse de la charge des sinistres en 2024 (+5,3 %) résulte pour partie de la sinistralité consécutive aux émeutes survenues en Nouvelle Calédonie, mais aussi, dans une moindre mesure, de l'augmentation de la fréquence des dégâts des eaux provoqués par une pluviométrie particulièrement forte en 2024.

### Hausse significative du nombre de sinistres supérieurs ou égaux à deux millions d'euros

Avec 223 dossiers déclarés en 2024 totalisant 1 342 M€ d'indemnités, le nombre de sinistres de dommages aux biens des professionnels (hors agricole) supérieurs ou égaux à deux millions d'euros s'inscrit en hausse de 13,8 % tandis que la charge correspondante augmente de 2,3 % par rapport à 2023.

Hors catastrophes naturelles, le nombre de sinistres graves s'établit à 210 (+10,5 % par rapport à 2023) pour une charge vue à fin 2024 de 1 264 M€ (+0,6 % par rapport à 2023).

- ♦ *Historique du rapport S/P des dommages aux biens des professionnels hors agricoles, des contrats ACPS et du ratio combiné après réassurance des DBPro et agricoles*



### Chiffres clés

#### Ensemble des dommages aux biens des professionnels

	Primes en M€	Evolution des Cotisations	Nombre de Contrats <sup>(1)</sup>	Prime moyenne en euros	Fréquence en ‰	Coût moyen en euros	S/P en %
<b>Ensemble des dommages aux biens des professionnels</b>	9 376	8,1%	5 759 630	1 628	131	7 383	59
Risques relevant du TRE	2 900	7,4%	194 779	14 889	485	19 534	64
ACPS <sup>(2)</sup>	2 425	7,8%	3 150 000	770	101	4 635	61
Collectivités locales et territoriales (hors TRE, immeubles et risques techniques)	503	24,8%	71 704	7 015	829	6 142	73
Immeubles <sup>(1)</sup>	1 490	10,4%	817 057	1 824	210	4 117	47
Risques Techniques	655	4,0%	283 161	2 313	76	14 515	48
Garages et concessions hors ACPS <sup>(2)</sup>	240	9,1%	68 749	3 491	229	22 188	145
Cyber pur	179	-46,7%	26 246	6 820	ns	ns	22 <sup>(4)</sup>
Autres et non ventilés	984	ns	1 147 934	ns	ns	6 931	47

<sup>(1)</sup> Patrimoines immobiliers, copropriétés, foncières, bailleurs sociaux, etc., à usage d'habitation, mixtes ou activités tertiaires gérés par des professionnels (hors PNO ou CNO des particuliers, hors immeubles de grande hauteur et locaux abritant des activités relevant du TRE).

<sup>(2)</sup> Les 220 M€ de primes au titre des garages ACPS sont comptabilisés dans les ACPS

<sup>(3)</sup> Estimation du nombre de contrats sur la base de la prime moyenne par sous-catégorie observée dans l'enquête France Assureurs. Ces estimations sont à considérer avec prudence en regard de la représentativité des sociétés répondantes et du fait que la prime moyenne est à la part en cas de coassurance.

<sup>(4)</sup> Sur le marché récent et fortement volatil du risque cyber, dont les encaissements sont encore faibles, le rapport S/P d'une seule année n'est pas un indicateur pertinent pour apprécier l'équilibre de la branche. Des résultats cumulés sur plusieurs exercices sont nécessaires.

ns : non significatif.

#### Multirisques des artisans, commerçants et prestataires de services

	Cotisations (en M€)	Prime moyenne (en €)	Fréquence des Sinistres (en ‰)		Sinistre moyen (en €)		S/P (en %)	
	2024	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
<b>Artisans</b>	687	637	87	84	4 040	4 080	59	56
<b>Commerçants</b>	492	1 147	110	107	7 200	6 315	75	62
↳ Alimentation	186	1 276	150	144	6 565	6 635	85	78
↳ Autres	306	1 081	90	88	7 745	6 045	69	51
<b>Prestataires de services</b>	1 247	758	130	127	3 535	3 025	63	53
↳ Hôtels <sup>(1)</sup> , cafés, restaurants, tabacs et traiteurs	395	1 689	167	172	7 415	7 050	82	75
↳ Associations	428	775	230	217	2 105	1 525	66	45
↳ Autres	424	494	60	56	3 945	3 405	45	41

<sup>(1)</sup> Hors grands risques relevant du Traité des Risques d'Entreprises

ns : non significatif

#### Sinistres importants supérieurs ou égaux à 2 M€ (hors catastrophes naturelles)

	2023		2024	
	Montant (en M€)	En %	Montant (en M€)	En %
2 M€ ≤ coût du sinistre < 10 M€	611	48,6	687	54,3
10 M€ ≤ coût du sinistre < 50 M€	475	37,8	521	41,2
50 M€ ≤ coût du sinistre	171	13,6	57	4,5
<b>Ensemble</b>	1 257	100,0	1 264	100,0



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.